

Y a t'il obligation de prévenir ma soeur du déces de notre mére

Par jcp_old, le 16/06/2007 à 16:06

Bonjour,

Voila je me retrouve dans la situation ou ma soeur je s'est jamais occupe de mére depuis plus de vingt ans . légalement je dois la prévenir que son etat de sante est dramatique(Les medecins pensent qu'elle ne passeras pas l'été)ou je suis obliger de la prévenir du deces sachant que ma mére n'est pas spécialement pour.JE sais a peu prés ou elle vit .

Merci de votre réponse

Par Jurigaby, le 16/06/2007 à 18:03

Bonjour.

Légalement, vous n'êtes obligé à rien.

Maintenant lors de la succession, si jamais le notaire vous pose la question: Avez vous un frêre ou un soeur? Ne commencer pas à lui raconter des sornettes..